

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023  
Séance du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le neuf mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			LANGANNE Philippe
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		Exc.		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			PONTAROLLO Guy
Eric FRULLINO			SONNERAT Yvan	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN			BERNIGAUD Carole	Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			DUBOIS Luc
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

## Délibération N°2023-049 INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION DES STATUTS – AMENAGEMENT ET GESTION D'ITINERAIRES CYCLABLES

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-17 et L5214-16,  
VU l'arrêté préfectoral n°99-3343 du 30 décembre 1999 portant transformation du District Fier et Ussets en communauté de communes,  
VU les statuts de la CCFU,  
VU la délibération de la communauté de communes Fier et Ussets n°2023-29 en date du 5 avril 2023 portant sur la modification statutaire de la CCFU.  
ENTENDU l'exposé de M. le Maire, selon lequel :

Au titre des « Autres compétences supplémentaires », la CCFU est compétente en aménagement et gestion d'itinéraires cyclables pour :

- L'aménagement et la gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale V62 traversant le territoire de la CCFU.
- L'attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables.

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur cyclable, l'axe Sillingy / Nonglard / Lovagny qui permet de relier le territoire de la CCFU au bassin annécien est identifié comme structurant. A ce titre, la CCFU souhaite inclure cet itinéraire cyclable dans ses compétences, conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération.

La modification des statuts étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée, il convient de délibérer en ce sens.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-049	INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION DES STATUTS – AMENAGEMENT ET GESTION D'ITINERAIRES CYCLABLES
--------------	------------	--

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Fier et Usse telle que proposée en annexe à la présente délibération
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes de Fier et Usse
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)
	24		0		0

**ADOpte cette proposition.**

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 16/05/2023

De sa mise en ligne le : 17/05/2023